

infos DFCI

Bulletin du Centre de Documentation Forêt Méditerranéenne et Incendie

n° 41 - novembre 1998

Sommaire

2

La montagne a brûlé... Que faire ?

3

Proposition d'étude
et premières réhabilitations des terrains
incendiés du massif de l'Étoile

7

Foresterrané'99

7

Une minute pour mieux vous connaître...

8

Lu pour vous

La montagne a brûlé... que faire ?



© R. Schiano

2 septembre, 9 heures... « Il » est enfin éteint. « Il » a ravagé presque 600 hectares de montagnes et de collines, attisé par un violent mistral. En fait, les élus locaux, les forestiers, les sapeurs-pompiers ne disposent encore que de données imprécises, les forestiers vont aujourd'hui faire le tour du feu, mesurer les surfaces, estimer les dégâts, penser - déjà - à la reconstitution. Ce sera difficile dans cette région si proche, si visible de la Ville et des autoroutes qui y conduisent. Les secours ont tenté de protéger les habitations isolées en forêt, aucune n'a été détruite. La forêt et l'espace naturel ont eu moins de chance, car le feu a grimpé en pleine pente, sautant allègrement pistes et parcelles cultivées. En pleine nuit, il était sur la crête principale, ralenti par la grande coupure stratégique centrale, le vent est tombé en milieu de nuit, facilitant une victoire finale.

La presse est passée : « M. le Maire, M. l'Ingénieur etc., quand allez vous reboiser les 600 hectares détruits ? Notre région vit péniblement de l'agriculture et du tourisme, on ne peut pas laisser les choses comme cela... » Les élus, les gestionnaires forestiers le savent bien ; ils savent aussi que le coupable, s'il est arrêté, ne restituera jamais les dommages civils, qui dépassent largement les ressources d'un individu, fut-il fortuné...

Ainsi commence cette histoire de reconstitution, si banalement identique

aux autres. Le maire a proposé une réunion du syndicat intercommunal et il a invité les fonctionnaires concernés ; les forestiers disposent de quelques jours pour proposer un plan d'action.

Laissons nos forestiers à leurs recherches et tentons ici résumer les thèmes de travail qui s'imposent, dans un ordre d'urgence qui respecte les contraintes de temps et d'écologie...

Constats forestiers de base :

Les gros orages de septembre arrivent ;



La montagne a brûlé... que faire ?

(suite de la première page)

l'érosion menace deux vallées pentues, totalement dénudées par le feu. Les cendres, les restes de sols en place, des pierres vont être entraînées vers deux hameaux. Les travaux de prévention - en général, du fascinage - sont longs à exécuter, il faut les lancer dès que leur financement sera ébauché...

Beaucoup de résineux ont brûlé, totalement ou partiellement, il faut vite reconnaître ce qui est perdu de ce qui pourrait être sauvé. Le bois va se déprécier très vite, les clients - même au franc symbolique - ne se bousculent guère. Avec les insectes, d'ici un à deux mois, tout cela ne vaudra plus rien, il faut explorer rapidement le marché et obtenir l'exploitation et l'enlèvement de tout ce qui peut être récupéré par l'industrie...

Dans les taillis de chêne, personne ne voudra de ce bois trop dur qui casse les chaînes des tronçonneuses. Un broyage hivernal est indispensable pour trois raisons : il fera disparaître les squelettes noircis, dont la vue détourne le touriste et l'usager des bois, il mettra les rejets naturels en valeur et il restituera un peu de matière minérale et organique à la forêt meurtrie.

Voilà pour les choses urgentes et « évidentes » qui démarrent tout de suite. En seconde ligne se profilent bien d'autres questions difficiles et notamment celle du reboisement. Il est souvent réclamé par l'opinion, qui en ressent l'exigence pour assouvir, en quelque sorte, un besoin de revanche sur ce qu'elle ressent comme un échec de la société. Pourtant, le réflexe doit encore être différé : ne plantons pas les sites où rejetterons nos chênes - surtout correctement recépés - estimons les stations où va se régénérer na-



Bois brûlés

tuellement le pin d'ici, 2 à 5 ans, cartographions les parcelles naturelles où la végétation sauvage va se reconstituer identique à elle-même, si le retour des feux n'est pas trop fréquent.

Ces réserves faites, force est de constater que subsistent des vides durables qu'il faut bien prendre en compte. Que va-t-on y faire ? *Tout d'abord, marquer une pause, parce que nous quittons le domaine des dépenses obligatoires pour celui des dépenses optionnelles ; or, il est intéressant, à ce stade, de savoir à combien se chiffre déjà le total des engagements incontrournables. On constatera trop souvent avec amertume, que l'on vient de mordre très largement sur les ressources raisonnablement attendues. Le petit solde ne permettra pas de tout reboiser, loin de là.*

C'est donc le bon moment pour relire l'aménagement, le plan de gestion, s'ils existent, ou pour s'interroger sur le - ou les - objectifs assignés à la forêt disparue :

- Protection des sols, du milieu ...
- Economie, production, sylvo-pastoralisme...
- Paysage, accueil, loisirs, sports...

Chaque site-objectif doit être confronté à une idée de reboisement (ou de non-reboisement). Des études légères sont à conduire pour aider la décision : Étude paysagère, scientifique ciblée, et surtout, **retour d'expérience DFCI** nécessaire pour tirer les enseignements du comportement de l'arsenal de la prévention lors de l'incendie. Ce retour d'expérience va permettre de déceler des carences dans les équipements DFCI, de cerner les bassins de risques incendie (dépôts d'ordures, lignes électriques, mauvais emploi du feu...), de mesurer les déficiences d'aménagement des interfaces dans l'espace périurbain ou dans l'autre direction, avec l'agriculture encore en place. La nécessité d'une révision de PIDAF, de revitalisation d'une coupure tactique sylvo-pastorale, la rédaction possible d'un PPRIF vont s'imposer à l'esprit. Ces différentes démarches, confrontées aux objectifs forestiers de l'aménagement détermineront les projets de reboisement avec logique. Le reboisement ne sera que l'outil ponctuel d'un réaménagement plus ou moins complexe, associant de nombreux professionnels autour des élus et des forestiers.

Dans tout cela, les dépenses dépassent, hélas largement, les ressources locales. L'expérience a toujours montré que la collectivité, le propriétaire ne peuvent apporter qu'un maigre auto-financement, généralement inférieur à 20%, l'essentiel des dépenses provenant donc des deniers publics. **Les recettes publiques seront d'autant plus faciles à identifier que le projet de restauration sera complet, la variété des interventions justifiant une plus large ouverture du plan de financement.**

Mais les résultats restent encore très en deçà des espérances pour de nombreux motifs.

D'une part, l'obligation de réaménagement,



Fascines

Propositions d'étude et premières réhabilitations des terrains incendiés du **Massif de l'Étoile**

même étalée sur 4 à 5 ans, ce qui est très souhaitable, consiste tout de même à concentrer, sur peu de temps, des efforts normalement étalés sur dix à vingt fois plus longtemps à l'échelle de la gestion forestière.

D'autre part, ces chantiers imprévisibles entrent en concurrence avec des programmes d'investissements forestiers (contrats de plan) toujours saturés ; l'appel exceptionnel au budget du Conseil Général (ou Régional) est souvent entendu, mais il faudrait que le territoire en question n'ait été sinistré qu'une seule fois dans l'année, ce qui est malheureusement rare.

Restent les crédits européens. En matière d'aménagement, ils seront déclinés de façon bien différente selon que le sinistre a eu lieu en secteur objectif 5b ou 2 ! Si le 5b reste relativement familier aux forestiers, rien de plus déroutant pour eux que la mise en œuvre de moyens dégagés sur le FEDER par exemple, qui traite des friches industrielles, zones défavorisées...au sein desquelles l'effort forestier ne s'estime pas en termes d'hectares reboisés, mais de restauration sociale plutôt que spatiale. Au gestionnaire avisé de savoir présenter aux décideurs son projet forestier non plus comme une fin en soi, mais comme un outil de dimension sociale.

Je m'aperçois que je n'ai pas encore parlé des ressources du Conservatoire de la Forêt méditerranéenne. Celui-ci est malheureusement en marge d'éligibilité dans ces affaires de restauration. Le retour d'expérience DFCI, les mises à jour de PIDAF, de PPRIF⁽¹⁾, les travaux correspondants relèvent du CFM, mais il faut bien reconnaître que les sinistrés n'y trouvent guère leur compte en matière d'hectares réhabilités. C'est pourquoi le Préfet de Zone de Défense a souvent concédé de légères extensions de compétences, par exemple, dans le financement de petites études paysagères, mais l'intervention dans les travaux de reconstitution lourds est réellement impossible.

Jacques Grelu – ICGREF
chargé de mission

1) - le PPRIF (plan de prévention des risques d'incendies de forêts) est un cas particulier des PPR limité au cas de l'incendie ; il a remplacé les anciens PZSIF créés en 1992. Ces documents, rédigés à partir d'études et de cartographie du risque d'incendie, à l'échelle d'une commune ou d'un massif, permettent de répertorier des zones d'interdiction ou d'autorisation de construction, avec ou sans réglementation visant à la prévention. Ils sont ensuite intégrés dans les Plans d'occupation des sols et deviennent, de ce fait, opposables.



© C. Noulas / Cemagref

Historique et exemplarité de l'incendie de l'Étoile

Détecté le 25 juillet 1997 au matin, en bordure est du Centre d'enfouissement technique de Septèmes-Les-Vallons, le feu, attisé par un très fort mistral s'appuyant sur une sécheresse prononcée, s'est rapidement étendu sur le versant sud du massif jusqu'à atteindre en cours d'après-midi les franges urbanisées marseillaises. En raison d'une aérologie perturbée et malgré la mobilisation de milliers de sapeurs pompiers appuyés par des moyens aériens importants, le feu poursuivait sa progression vers l'est, le 26 juillet, jusqu'à sauter la RD 908 sur la commune d'Alauch pour affecter le massif du Garlaban. Maîtrisé, le 27 juillet au soir, grâce à une ligne d'arrêt bénéficiant de la diminution du vent, ce sinistre aura concerné 3 450 hectares sur le territoire de six communes, dont plus de 900 hectares de futaie résineuse adulte et 650 hectares de garrigues boisées et de jeunes peuplements.

Cet événement, qui fut relayé par tous les médias nationaux en raison de ses caractéristiques exceptionnelles (36 heures d'avancées de front de flammes), avec des collines entièrement embrasées sous les yeux de près d'un million de personnes, aura marqué les esprits.

Par ailleurs, les constats effectués sur les 18 kilomètres de lisière « espaces naturels-habitat » qu'il aura fallu défendre pied à pied, dans des conditions extrêmement difficiles, pour éviter toute atteinte majeure aux biens et aux personnes, a remis en évidence les nécessités d'aménagement et d'équipement concertés et adaptés à la situation de ce massif en zone périurbaine.

Les constats après l'incendie

La déprise agricole suivie de l'avancée de l'urbanisation dans les secteurs de piedmont du massif a supprimé, au fil des années, toutes les zones tampons qui pouvaient limiter autant les risques induits que les risques subis.

La voirie urbaine périphérique est apparue relativement inadaptée (gabarit, rétrécissement, points singuliers) pour une desserte et un transit rapide des colonnes de secours, ne pouvant de surcroît ni accéder directement à la colline ni en liaison transversale est/ouest (voies en impasse).

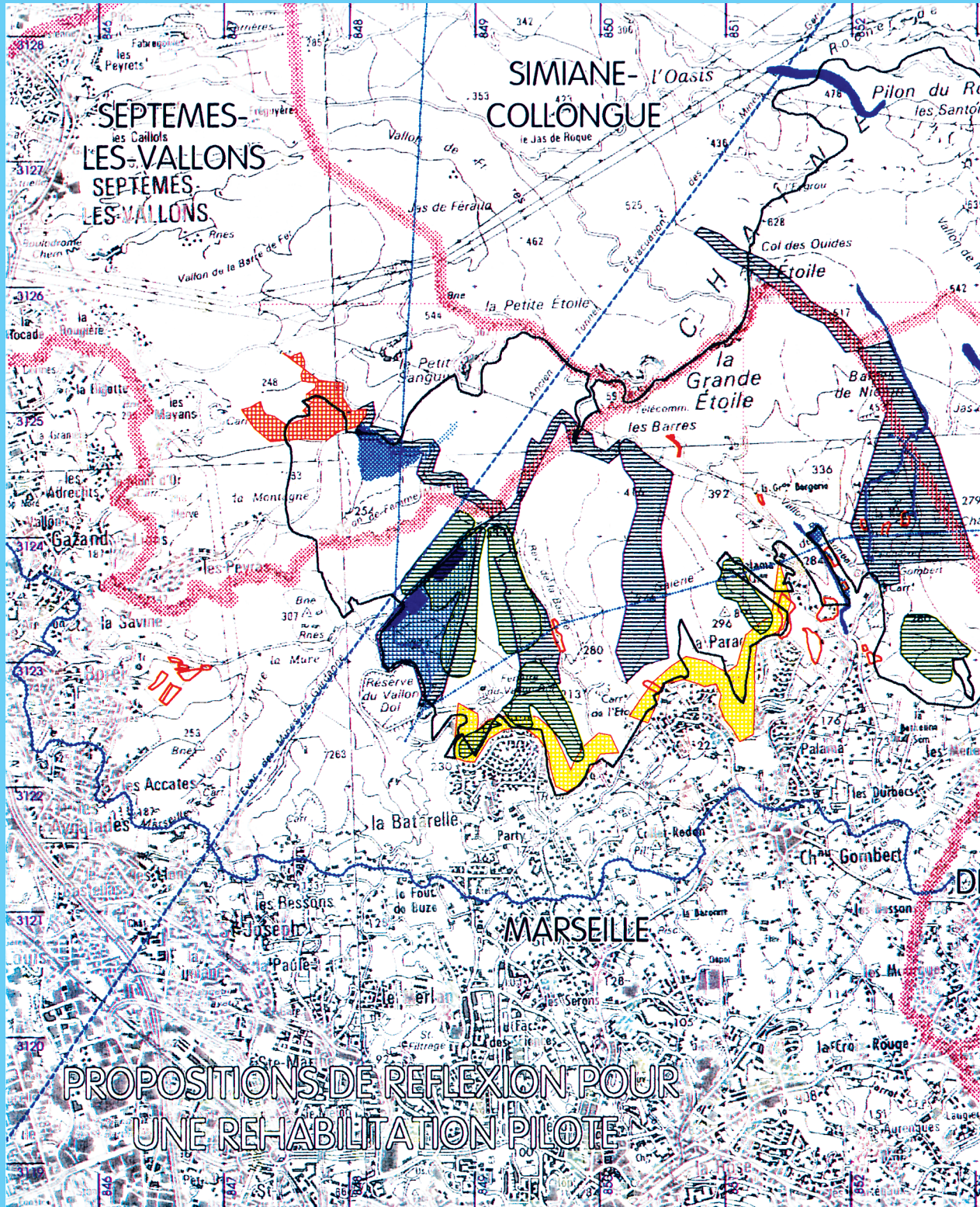
Les réseaux hydrauliques conçus pour des sinistres plus ponctuels en zone urbaine ne pouvaient répondre à une demande instantanée et aussi généralisée sur le front des incendies.

Au sein du massif, les nombreux équipements DFCI (réseau de piste, BDS, points d'eau) parfaitement opérationnels sur feux naissants, se sont avérés insuffisants vis à vis d'un sinistre de cette importance dû à des conditions climatiques particulièrement sévères.

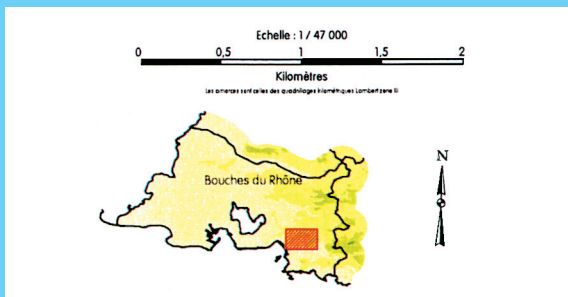
D'autre part, l'absence quasi totale de coupure de combustible de grande étendue dans des successions de garrigues boisées et de peuplements denses n'a pas permis de constituer des zones d'appui ni de lignes d'arrêt vis à vis de la progression de feux liée à l'aérologie.

Enfin, on rappellera la priorité tout naturellement donnée à la protection des résidents et de leurs biens, mobilisant donc, dans les conditions rappelées précédemment peu favorables aux interventions, l'essentiel des moyens de lutte, cela au détriment de la défense des espaces naturels.





PROPOSITIONS DE REFLEXION POUR
UNE REHABILITATION PILOTE

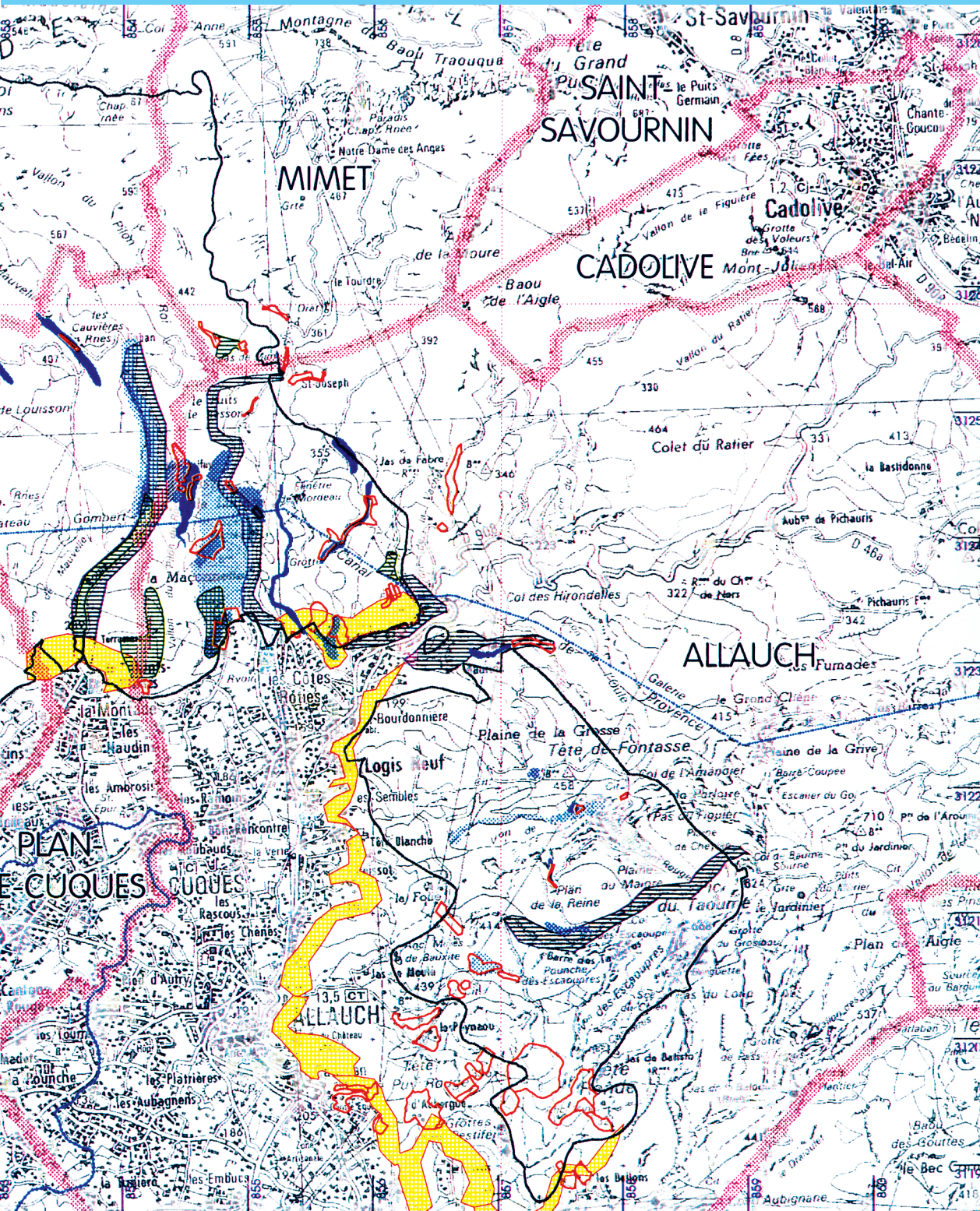


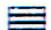


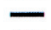

- Restanque
- Zone à potentiel agricole

*** Potentialités forestières**

- Très bonne potentialité d'implantation de feuillus (bonne exposition, bonne profondeur du sol)
- Bonne potentialité d'implantation de feuillus (exposition moyenne, bonne profondeur du sol)
- Potentialité moyenne d'implantation de feuillus (exposition et profondeur du sol moyennes)

Communal du Massif de l'Étoile Massif – Stratégie de prévention



-  Plateforme de lutte
-  Traitement préventif du périurbain
-  Traitement préventif des poudrières
-  Contour de feu (ONF)
-  Limite de commune

Sources : Office National des Forêts
Fonds : © IGN - SCAN50 © et © IGN - BDCARTO ©
Cartographie réalisée par Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Organisation et informatique – Service Analyse Spatiale
28/05/98



Massif de l'Étoile

(suite de la page 3)



© C. Noulals / Cemagref

Ce choix indiscutable aura permis d'éviter tout décès et même destruction d'habitation. Cependant, la forêt méditerranéenne du massif symbolique de l'agglomération marseillaise aura payé le prix d'un aménagement insuffisamment adapté à l'évolution des usages traditionnels de l'espace et des milieux connaissant une forte dynamique de végétation, eux mêmes soumis à des risques accrus par la pression urbaine.

La démarche politique. Les principaux axes de réflexion des études.

Il convient de rappeler que, conscients de cette situation au regard des sinistres précédents pourtant plus ponctuels, les élus des neuf communes du massif constituées en syndicat d'études avaient confié, dès la fin de l'année 1996, aux services de l'ONF, l'élaboration d'un projet de PIDAF (échelle 1/25.000^e) en lui assignant deux objectifs :

- la protection des espaces forestiers contre les incendies
- la valorisation du massif en termes écologique, sociologique et paysager, c'est à dire en organisant la fréquentation de celui-ci, tout en préservant le patrimoine naturel et culturel

L'état des lieux qui avait été achevé au début de l'été 1997 a donc nécessité une actualisation pour ce qui concerne notamment les peuplements, mais on soulignera la volonté des six municipalités concernées par le sinistre de dépasser les clivages politiques pour s'engager rapidement, aux côtés des services de l'État, pour une réhabilitation concertée des terrains incendiés à partir de ce constat, en retenant une échelle d'opérationnalité au 1/10.000^e.

L'originalité de la démarche à caractère d'ensemblier, financée par l'État (1 125 000 F au titre de la convention

DDAF/ONF du 27/11/1997) s'appuyant sur un comité de pilotage commun PIDAF/RTI, co-animé par le préfet et le président du syndicat, aura été de conduire les deux études en parallèle et de réfléchir en interactivité permanente avec tous les partenaires techniques habituels (DDAF - SDIS - BMP - DIREN - DEEV Ville de Marseille) et les utilisateurs de l'espace (chasseurs, promeneurs, associations...).

Par ailleurs, il fut nécessaire pour le service de rechercher des compétences extérieures avec des sous-traitances définies dans des cahiers des charges pour traiter plus spécifiquement des problèmes fonciers (CRPF), de l'hydraulique (SCP) et des aspects sociologiques (Faculté de Marseille).

Enfin, on soulignera la contribution d'organismes financés séparément par le Conseil régional ayant eu pour mission de travailler sur la stratégie DFCI et les aspects pédologiques (CEREN) et sur l'interface agricole et le pastoralisme (Chambre d'Agriculture).

L'ensemble des données recueillies fut analysé et traité par l'atelier SIG du Service départemental (logiciel *Data Expert*) avec l'aide de la Région pour l'édition des cartes de réhabilitation, permettant de combiner les préoccupations issues des différents thèmes abordés :

- les poudrières et risques subis
- les équipements DFCI - la stratégie de mise en sécurité
- les richesses naturelles et les potentialités
- l'utilisation et les plans d'occupation des sols
- le volet social et paysager avec la fonction d'accueil du public

L'une des cartes de synthèse (pp. 4-5) présente les propositions de stratégie de prévention avec une priorité donnée à la création d'une interface de moindre combustibilité introduite en bordure de l'habitat et avec des plateformes de lutte.

Dans ce cas, il s'agit de l'association des coupures de combustible en zone périurbaine aux possibilités d'implantation de cultures agricoles et d'essences feuillues quand les conditions de sols et d'exposition le per-

mettent et en utilisant, lorsque c'est possible, les anciennes restanques. Un apport par le sylvopastoralisme a également été étudié. Bien entendu, ce résultat découle de l'analyse des potentialités, du foncier avec les zonages POS qu'il peut remettre en cause dans certains secteurs, tout en suggérant des impératifs de maîtrise. S'y ajouteraient les limites introduites par les équipements hydrauliques pour assurer la pérennité des cultures dont les besoins comme pour les équipements DFCI ont été rapprochés dans cette analyse.

Le chiffrage de tels aménagements est en cours comme leur validation par les collectivités locales. A ce jour, au moins 150 ha pourraient être affectés à l'agriculture, 100 ha à des plantations feuillues, plus de 500 ha au pastoralisme et divers jardins familiaux. Diverses valorisations de site à titre paysager et touristique sont également proposées.

Les coûts seraient en tout état de cause inférieurs à ceux estimés des dégâts.

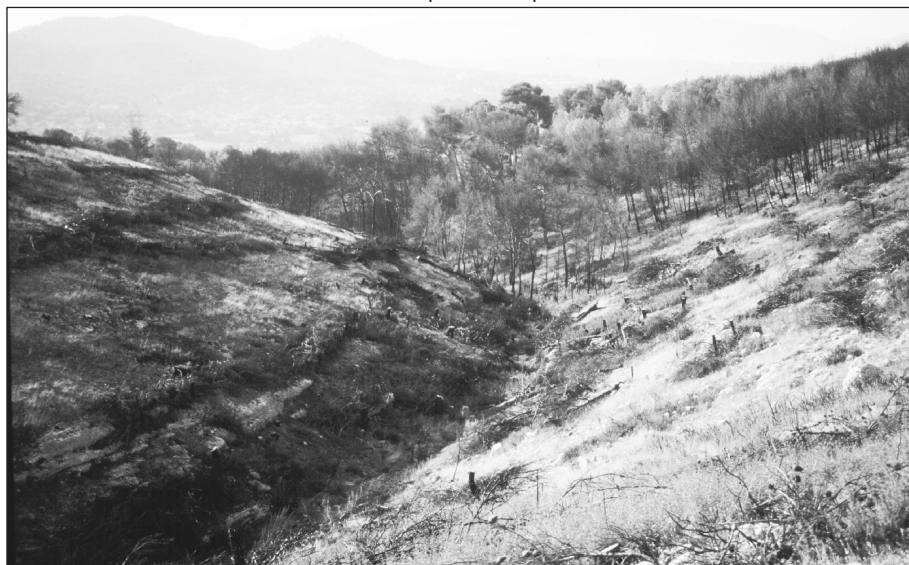
Quant au renouvellement des pinèdes brûlées, il est proposé d'accompagner les semis naturels à partir des quelques bouquets préservés grâce à une sylviculture précoce pour limiter la densité des peuplements résineux. Ailleurs, il est envisagé quelques îlots de dissémination en l'absence de tout semencier.

Les premières réalisations

Sans obérer ces décisions, la communauté de Communes Marseille Provence Métropole et le Conseil Général pour sa propriété départementale de LA NEGRE, ont engagé des opérations importantes de nettoyage des bois brûlés et de fascinage classique, en parallèle des courbes de niveau, dans les pentes marquées susceptibles d'être affectées par des phénomènes d'érosion.

En effet, la suppression de la plupart des peuplements brûlés vise, dans un objectif environnemental, à laisser de la place pour la régénération, à faciliter le rejet de souche pour les cépées de chêne et à effacer l'empreinte paysagère très négative des chandelles calcinées très visibles de-

Plan de Cuques n'est pas loin



© C. Noulals / Cemagref

puis les zones urbaines très proches. Par ailleurs, les communes ont réalisé ponctuellement des opérations de reboisement associant la population pour la sensibiliser à la fragilité de ces espaces et à leur valeur sociale.

Cependant, il n'est pas envisagé d'étendre ces interventions, à l'ensemble des territoires incendiés car, les zones de garrigue seront laissées en l'état, considérant la forte dynamique de végétation observée depuis une année. On sait, en effet, à l'expérience, la capacité de cicatrisation des milieux méditerranéens avec des espèces liées au feu (chêne kermès) comme la réapparition rapide des cortèges floristiques au cours des premières années, souvent liés aux zones ouvertes.

Les travaux de nettoyage ont été phasés en deux tranches prévisionnelles, qui devraient porter au total sur plus de 1 300 hectares pour un coût de 17 MF TTC.

Une priorité fut déterminée en fonction de critères de pente, de visibilité depuis l'agglomération et selon la fréquentation des différents secteurs du site.

Patrick LE MEIGNEN

Jacques HAMARD

Office national des forêts – Service départemental des Bouches-du-Rhône

FORESTERRANÉE'99

**La forêt et les espaces naturels méditerranéens demain
Arles – 26/29 mai 1999**

La préparation de la septième édition de Foresterranée est commencée.

Trois groupes sont constitués pour la première journée, consacrée à la « forêt citoyenne » : il s'agit des élus, des professionnels de toute la filière bois, et des associations.

Cinq thèmes de réflexion sont proposés aux participants des rencontres :

- Bassins versants, érosions, inondations
- Fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne
- Déchets organiques en forêt méditerranéenne
- Systèmes d'informations et forêt méditerranéenne
- Que faire après le feu ? : depuis une vingtaine d'années, on a connu de très grands incendies, reportés sur l'ensemble des régions méditerranéennes : saint André des Alpes (Alpes de haute Provence), les Albères (Pyrénées Orientales), Guzargues (Hérault), Sainte Victoire, Marseille (Bouches-du-Rhône), Draguignan (Var), Eze (Alpes Maritimes)...

Le moment paraît venu de réunir toutes les expériences de ceux qui après les feux, souvent sous la pression de l'opinion, des médias et des institutions, ont agi et réagi.

Le recul par rapport aux feux les plus anciens permettra aux participants de se faire une idée de la conduite qu'il convient de tenir en pareille circonstance et d'évaluer les réalisations.

Association Forêt méditerranéenne – Tél. 04 91 56 06 91 – Fax 04 91 91 93 97

Dans le prochain numéro, vous pourrez retrouver d'autres articles sur le même thème.



Qui êtes-vous ?

Une minute pour mieux vous connaître...

C'est le temps nécessaire pour remplir ce coupon : pour qu' **infos** DFCI soit votre revue.

Qui êtes-vous ?

– sapeur-pompier

– forestier

– chercheur/enseignant/étudiant

– CCFF

– autre, préciser :

La façon dont les sujets sont traités vous semble-t-elle :

– satisfaisante

– trop technique

– trop générale

Quels sujets souhaiteriez-vous voir aborder ?

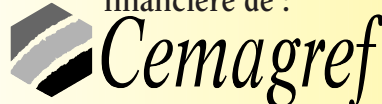
.....

.....

.....

(Suite au verso) →

Édité avec la participation
financière de :



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE
EN VUE DE LA PROTECTION
DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE

Lu pour vous

Brûlages dirigés

**Pastum, numéro spécial 51-52,
septembre 1998**

**Association française de pastoralisme,
Réseau des équipes de brûlage dirigé,
1998, 121 p.**

**Diffusion : CIHEAM-IAM.M, 3191 route
de Mende, 34093 Montpellier Cedex 5**

«Les articles présentés dans ce numéro spécial répondent, je pense, à la plupart des questions concernant la pratique du feu à des fins herbagères et environnementales. (...)

L'évolution des conditions socio-économiques qui conduisent à l'extensification de l'utilisation des espaces pastoraux mène progressivement à la réinsertion du feu dans les pratiques pastorales, et plus largement dans les pratiques d'aménagement de l'espace. Des groupes d'intervention se structurent: commissions départementales, cantonales ou de vallée, cellules d'intervention professionnalisées, etc. Le feu apparaît comme une solution efficace, peu coûteuse et respectueuse de l'équilibre des systèmes agro-écologiques lorsqu'il est pratiqué selon des règles strictes. (...)

Le feu n'est qu'un des outils de gestion de la végétation et il convient de le replacer dans un raisonnement plus global: quelle végétation et pour quels usages ? Pour ce qui est des surfaces destinées au pâturage, n'oublions pas que c'est la pression de pâturage qui conditionne de façon essentielle l'évolution de la végétation. On ne devrait donc pas parler de feu ou de moutons, mais de feu ET de moutons, et d'autres herbivores... la langue du feu et la dent du mouton ! Face à cette demande croissante de réhabilita-

tion du feu, et sachant qu'il existe un projet de loi sur la forêt qui devrait modifier le Code forestier, les pasteurs demandent à être entendus. La nouvelle réglementation devra avoir la sagesse de ne pas intégrer uniquement le point de vue forestier: le pâturage contrôlé n'est plus l'ennemi du Code forestier, le brûlage dirigé ne l'est pas davantage. Ces pasteurs devront pouvoir gérer l'écobuage sur l'espace pastoral. Il faut une réglementation simple, claire, intégrant le multi-usage des grands espaces, un très large dialogue est nécessaire.»

Ces lignes sont empruntées à la préface de M. Gérard L'Homme, président de l'Association française de pastoralisme. Elles décrivent l'esprit de l'ouvrage, lequel se compose de 17 articles de professionnels répartis dans les rubriques suivantes:

- le feu pastoral, un savoir, une pratique sous surveillance;
- du feu pastoral au brûlage dirigé;
- le brûlage dirigé, élément d'une gestion pastorale actualisée;
- le feu et le pâturage, des outils de la PFCI;
- impacts écologiques des brûlages dirigés;
- brûlages dirigés : nouvelles connaissances et organisation professionnelle.

Le feu pastoral dans ces conditions sera une pratique reconnue permettant, associé au pâturage et aux techniques mécaniques, d'assurer le maintien de la diversité des milieux. Il sortira de la clandestinité et pourra être géré dans toute la diversité des situations socio-économiques et environnementales rencontrées.

Je ne peux vous quitter sans remercier Didier Buffière pour son remarquable travail de coordination. L'on doit beaucoup à ses qualités et ses convictions de pastoraliste.

Bonne lecture... au coin du feu ?



Qui sommes-nous ? (suite du recto)

Sommes-nous bien connus ?

infos DFCI est le bulletin du Centre de documentation / Photothèque - Forêt Méditerranéenne et Incendie.

Le connaissez-vous ? Oui - Non

L'avez-vous déjà utilisé ? Oui - Non

Avez-vous des besoins en documentation ? Oui - Non

Si oui, lesquels ?

Avez-vous des besoins en photographies ? Oui - Non

Si oui, lesquels ?

- papier

- banques de données

- autres (précisez)